



REPONSE DE RADIO ORIENT A LA CONSULTATION LANCEE PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

28 OCTOBRE 2011

A- QUELLE TECHNOLOGIE POUR QUELS AVANTAGES ?

QUESTION A.1

Notre station diffuse un programme généraliste qui comprend aussi bien des tranches dites de talk que des tranches musicales.

Nous estimons que l'auditeur doit également recevoir une qualité de son au moins égale à celle diffusée en FM, qui a bien progressé, en cas de migration vers la diffusion numérique faute de quoi la qualité perçue serait négative et entraînerait un rejet.

Le choix qui consisterait à baisser la qualité du son au profit de l'augmentation du nombre de programmes pourrait être contre productive. Mais il est également vrai que

si la migration vers le numérique ne s'accompagne pas d'enrichissement important de l'offre et de la diversité cela serait un handicap certain.

Il existe aujourd'hui des technologies avancées et disponibles qui permettent de diffuser, dans un même multiplex, des programmes dotés de puissances de débit différentes selon le type de programme proposé. Cette solution, que nous avons expérimentée aussi bien à Lyon qu'à Nantes, pourrait permettre de trouver une solution équilibrée sans pour autant contenter l'ensemble des éditeurs de services. Selon nos constats un multiplex peut porter entre 12 et 15 programmes sans dégrader la qualité sonore du contenu.

QUESTION A.2

Radio Orient est une station qui diffuse depuis le début des années 80 en France sur la bande FM et sur la bande AM. Nous diffusons un programme généraliste, dans les deux langues Française et Arabe à destination des communautés franco-arabe sur 19 secteurs géographiques en France.

Nos programmes sont également diffusés vers l'étranger et sont tous conçus dans nos locaux avec nos propres moyens humains et techniques (journalistes, animateurs, techniciens et correspondants).

Notre programme est complémentaire des autres réseaux, notamment nationaux, dans la mesure où nous répondons à un besoin que les réseaux nationaux ne sont pas en mesure de satisfaire à l'adresse d'une communauté franco-arabe hétérogène par ses origines diverses (Maroc, Algérie, Tunisie mais aussi Moyen-Orient et Turquie) et fortement impliquée dans son quotidien en France.

Notre grille comporte des émissions d'information, des émissions interactives, des émissions musicales, des tranches culturelles et d'autres culturelles.

Nous souhaitons nous implanter en Belgique où réside un public potentiel important et ceci depuis de nombreuses années.

Notre projet est par nature un projet multi-villes.

B-CAPACITES SPECTRALES ET COUVERTURES

QUESTION B.1

Notre projet nous porte à faire le choix d'une couverture provinciale qui nous semble, à ce stade, mieux correspondre à nos objectifs de couverture en terme de populations visée par nos programmes compte tenu du fait que nous adressons un programme généraliste et à forte dominante informative.



QUESTION B.2

Nous pensons que les obligations et le type d'appel doivent l'un comme l'autre être aussi proches que possible que celles qui existent pour des appels à candidature en FM.

Il est vrai que la partie purement technique sera modifiée en raison de la nécessité faite aux éditeurs de se trouver ensemble dans un même multiplex pour la diffusion de leurs programmes . Nous pensons, néanmoins ,que pour le reste des obligations le type d'appel ne doit pas se trouver modifié pas plus que les obligations auxquelles les éditeurs sont déjà rompus.

QUESTION B.3

Le critère qui serait , à notre sens , le plus important, serait celui de la cible visée par le programme.

QUESTION B.4

Oui notre station pourrait être candidate pour un tel appel portant sur un multiplex urbain. Mais il convient aussi de fixer les limites géographiques de la zone de couverture avec précision. En effet, pour un projet comme le notre et, compte tenu de la population visée, la périphérie des grandes agglomérations est aussi un objectif de couverture.



QUESTION B.5

Nous pensons que les pouvoirs publics doivent intervenir pour la préservation des équilibres sur le marché publicitaire en veillant en particulier aux phénomènes de concentration dans ce secteur et en garantissant une certaine équité entre les éditeurs.

C-COUTS DE DIFFUSION

QUESTION C.1

Non concernés car nous ne diffusons pas en analogique sur la Belgique.

QUESTION C.2

Nous pensons pouvoir assumer les coûts de diffusion



QUESTION C.3

Une aide temporaire pourrait être une piste à la condition que cette aide soit ensuite restituée par les opérateurs privés indépendants.

Elle serait modulée en fonction des investissements consentis et véritablement effectués.

Elle pourrait prendre la forme d'une réduction sur les taxes et autres charges durant une période déterminée.

QUESTION C.4

L'aide à la diffusion devrait concerner au premier chef les opérateurs concernés par l'obligation de simulcast qui , en effet seront amenés à consentir un effort dont tant le montant que la durée restent indéterminés .

D-QUALITE SONORE ET DONNEES ASSOCIEES

QUESTION D.1

Sans opinion



QUESTION D.2

Nous estimons qu'un débit de 128 kbps serait idéal pour le son et les données associées.

QUESTION D.3

Nous pensons qu'un débit minimum doit être attribué . Pour des raisons liées à la qualité du son perçu qui en RNT ne doit pas être inférieure à celle de la FM actuelle qui est proche de la qualité CD. Nous estimons qu'un débit de 56 kbps serait un minimum relativement faible.

Nous pensons également qu'un débit maximum doit être fixé par station. Il s'agit de préserver une sorte d'égalité technique entre les opérateurs et d'assurer éventuellement de nouvelles sources de recettes qui réduirait le montant de l'aide qui pourrait être consentie.

QUESTION D.4

Nous souhaitons produire des données associées.

Elles seront de deux genres :

- Celles directement associées au programmes (titre de l'émission, titre de l'œuvre diffusée, nom de l'intervenant, image lente de CD, ouvrage, logo de la station etc)**
- Celles non directement liées au programme diffusé (alertes météo, santé, info pratiques etc).**



QUESTION D.5

Nous pensons que chaque éditeur doit faire le choix de la répartition du débit qui lui est accordé entre le son et les données associées en particulier si l'on se fonde sur un débit de 128 kbps.

E-ORGANISATION DE LA DIFFUSION

QUESTION E.1

Nous pensons que le droit de priorité de la RTBF ne doit s'exprimer que pour le service public et que le secteur doit pouvoir s'ouvrir au secteur privé afin de ne pas faire peser sur les deniers publics une charge trop importante.

QUESTION E.2

Nous pensons qu'il serait utile de fixer une date d'extinction provisoire de la diffusion analogique ceci afin d'inciter au passage au mode numérique. Cette date serait ensuite définitivement fixée en fonction de l'avancement de la couverture assurée en numérique et de l'équipement des ménages.



QUESTION E.3

Nous pensons que pour les services déjà existants la période de simulcast sera relativement longue.

En effet, le nombre de postes radio par foyer qu'il faudra remplacé est bien plus important que le nombre de postes TV et l'offre en radio numérique bien que considérablement augmentée , ne sera pas aussi importante (en tous cas dans les pays dont le réseau analogique est saturé) qu'en TNT en terme de pourcentage.

Compte tenu des besoins non satisfaits en matière de services locaux à la population un usage purement local et de proximité le maintien partiel de la bande FM pourrait être éventuellement envisagé.

FIN DE LA REPOSE DE RADIO ORIENT

Lieux Fréquences Zones desservies

- 1 A **Paris** : 94.3 FM, zone de couverture Ile de France
- 2 A **Lyon** : 106.7 FM, zone de couverture région lyonnaise
- 3 A **Bordeaux** : 106.4 FM, zone de couverture région bordelaise
- 4 A **Nantes** : 92.4 FM
- 5 A **Annemasse** : 92.7 FM, zone de couverture Haute-Savoie, Lausanne, Pays de Gex, Genève

- 6 A **Beauvais** : 94.3 FM
- 7 A **Besançon** : 96.2 FM
- 8 A **Châlons-en-Champagne** : 90.0 FM
- 9 A **Charleville Mézières** : 105.1 FM
- 10 A **Limoges** : 91.0 FM
- 11 A **Montargis** : 91.4 FM
- 12 A **Saint-Dizier** : 107.9 FM
- 13 A **Sedan** : 103.2 FM
- 14 A **Toulon** : 89.4 FM
- 15 A **Evreux** : 106.5 FM
- 16 A **Dreux** : 106.6 FM
- 17 A **Nice** : 1350 AM
- 18 A **Nîmes** : 1602 AM
- 19 A **Vienne** : 97.7 FM



ET EN NUMERIQUE A LYON

Liste des fréquences à l'international

A l'étranger :

- A **Lausanne** : 92.7 FM Suisse
- A **Genève** : 92.7 FM Suisse
- A **Londres** 102.45 par câble Angleterre
- A **Tripoli** : 88.3 FM Liban Nord
- A **Saïda** : 88.3 FM Liban Sud
- Au **Liban** : 88.7 FM Grand Beyrouth
- A **Deir Al Acher** : 88.3 FM Syrie / Damas - Jordanie / Amman - Jérusalem / Jaffa
- A **Alexandrie** : 88.7 FM Egypte



Par satellite



Hotbird

Position Orbitale 13° Est
Polarisation Horizontale
Fréquence de réception 12245 MHz
SR 27500 KHz
FEC 3/4
PID Audio 297

Contacts :

Présidence 0141061633 asma@radioorient.com

Administration 0141061602/04 js.ro@wanadoo.fr

SITE INTERNET : radioorient.com

